

NUMERO : 2026-081

**ARRÊTÉ PORTANT SUR LE REMPLACEMENT DU MAIRE PAR MONSIEUR
CHRISTIAN SIMAKALA POUR LA PRESIDENCE DE LA SEANCE DU
COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) le 06 février 2026**

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-17
et L. 2122-18 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des
collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant la nécessité d'assurer la présidence de la séance du Comité Social
Territorial convoquée le 6 février 2026 ;

Considérant l'empêchement du Maire à présider ladite séance ;

ARRÊTE :

Article 1er :

Monsieur Christian SIMAKALA, adjoint au Maire, est désigné pour remplacer le
Maire et assurer la présidence de la séance du Comité Social Territorial (CST) du 6
février 2026 à 14 heures, qui se tiendra à l'adresse suivante :

Le Francilien
3 boulevard Albert Camus
95200 SARCELLES

Article 2 :

Le présent arrêté est applicable uniquement pour la durée de cette séance.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Monsieur Christian SIMAKALA sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et
transmis au représentant de l'État dans le département.

Fait à Sarcelles, le [date de signature].

Le Maire

Fait à Sarcelles, le 05 FEV 2026

Le Maire
Patrick HADDAD

